



Téléphone : 07.89.77.16.02  
 E-mail : agrilanterne@gmail.com  
 Adresse : 7 Rue de l'Eglise  
 26140 Saint Rambert  
 d'Albon  
 SIREN : 978 422 798

**TECHNIAGR**  
**I**



**PRESTATION D'ACCOMPAGNEMENT  
 ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE**  
**« Analyse des stocks, des besoins et  
 de l'autonomie alimentaire »**

**PUBLIC VISEE**

Vous êtes :

→ Agricultrice/teur futur ou déjà installé en individuel ou société ;

**Vous souhaitez rénover ou semer des prairies adapter à vos sols et votre climat et vous avez besoin d'aide pour choisir les espèces en fonction de vos objectif et pratique. Vous voulez être sûr de réussir l'implantation, sans gaspiller de temps ni de l'argent, tout en intégrant cela dans votre assolement, alors cette prestation est faite pour vous !!!!**

**DURÉE**

0,25 jour : Visite, échange et relevée de terrain  
 0,5 jour : Traitement des données  
 1 jour : Réalisation et restitution du diagnostic

**INTERLOCUTEUR**  
 BOURJAC Camille

**RENDU :**  
 > Livrable synthétique : fiche autonomie claire, adaptée au contexte de l'exploitation, utilisable pour le pilotage technique et les dossier MAEC.

**TARIF**  
 250€ H.T

**PÉRIODE DE VALIDITÉ DU CONTRAT :**  
 12 mois à compter du retour de contrat signer

**NOUS VOUS PROPOSONS UNE CARTE A UN INSTANT T :**

- ***Bilan des stocks fourragers et concentrés*** : inventaire précis (quantité, qualité, MS, UF, MAT) par type d'aliment ;
- ***Évaluation des besoins alimentaires du troupeau*** : selon période, type d'animaux, stade physiologique ;
- ***Calcul de l'autonomie alimentaire de l'exploitation*** : par saisons, en énergie, protéines et matière sèche ;
- ***identification des période de tension*** : risque de rupture ou déficit ;
- ***Proposition de levier d'ajustement*** : gestion des stocks, achat stratégique, complémentation, valorisation des repousses, décalage de fauches...

**OBJECTIFS :**

- ***Piloter l'alimentation plus sereinement avec une vision claire de l'équilibre offre/demande ;***
- ***Éviter les mauvaise surprise, en anticipant les manques de fourrages ou les pics de besoin ;***
- ***Renforcer l'autonomie et limiter les achats extérieurs, même en contexte tendu (sécheresse, hausse des prix) ;***
- ***Sécuriser la transition hivernale, tout en préparant les saisons suivantes avec une stratégie fourragère cohérente.***

# **Condition de vente**

## **I. Agri' Lanterne s'engage :**

Réaliser la prestation décrite sur le présent devis et fiche produit associée aux conditions ci-dessus.

## **II. Le demandeur s'engage :**

Donner dans les délais et sous la forme convenue toutes les informations utiles et nécessaires à la réalisation de la prestation demandée, et autorise le conseiller à effectuer toute démarche nécessaire pour obtenir les renseignements ou documents utiles à la réalisation de la présente prestation.

## **III. Condition générale de prestation :**

- Agri' Lanterne ne pourra être tenue pour responsable des conséquences résultant d'une interprétation ou d'une application erronée des conseils ou documents fournis.
- Les documents produits sont la propriété du demandeur après paiement de la prestation. Il pourra les utiliser pour toute constitution de dossier ou négociation avec divers partenaires de l'exploitation.
- Les renseignements fournis par le demandeur sont sous son entière responsabilité. Agri' Lanterne décline toute responsabilité en cas de fourniture par le demandeur de données ou renseignements erronés ou partiels.
- Si les travaux commandés sont utilisés pour obtenir un avis favorable d'instances administratives, bancaires ou professionnelles, le travail réalisé reste dû même en cas de refus ou en cas d'avis défavorables des instances citées ci-avant.
- La réalisation de la prestation de Agri' Lanterne, ne garantit pas l'obtention des subventions éventuelles à 100%.
- Toutes les démarches connexes non prévues dans la prestation (ex : demande de subvention, de permis de construire, déclaration...) sont sous l'entière responsabilité du demandeur.
- Les informations personnelles contenues dans les dossiers ne seront pas divulguées à l'extérieur sauf accord du demandeur.
- Dans le cadre d'accord entre organismes, des études collectives pourront faire l'objet d'utilisation ou communication de résultats, sans mentionner aucune information nominative.
- Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal de Grande instance de Valence ou autre instance du département du demandeur sera seul compétent pour régler le litige.
- Pour rappel – avis juridique :
  - Entreprise en E.I enregistré sous le SIRET = 978 422 798 00014
  - Numéro de TVA : FR03978422798
  - Numéro RCS : 978 422 798 RCS Romans
  - Adresse siège : 7 Rue de l'église 26140 Saint Rambert d'Albon

## **IV. Condition générale de réalisation :**

- Délai de rétractation : 7 jours ouvrables.
- Le contrat de prestation de service sera résilié de plein droit si le travail demandé n'a pas débuté un an après la date de signature.

- Le contrat pourra être résilié à la diligence de l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception (exemple : changement d'avis du demandeur, changement de réglementation...) Dans cette hypothèse, la prestation sera facturée au prorata du travail effectué à la date de résiliation.
- Dans le cas où les délais ne pourront être respectés pour des raisons extérieures à son fonctionnement (changement de réglementation) Agri' Lanterne s'engage à en informer le plus tôt possible le demandeur et dans le cas où il serait nécessaire d'interrompre la prestation, à la demande ou non du client, Agri' Lanterne facturera au temps passé les travaux déjà réalisés.
- La prestation sera exécutée dans le respect de la réglementation et des textes d'application en vigueur à la date de l'intervention.
- Si au cours de la réalisation de la prestation, le conseiller estime qu'il convient de prévoir des jours supplémentaires à ceux prévus dans le présent contrat, il en informe immédiatement le demandeur, pour, si besoin, formaliser un avenant

**V. Condition de règlement :**

- Nos factures sont établies à l'issue de la prestation et sont payables dès réception. Lorsque la prestation justifie le paiement d'un acompte, il sera précisé dans les conditions particulières.
- Il n'est consenti ni rabais, ni ristourne même en cas de paiement anticipé sauf si réalisation de devis consenti.
- Le règlement peut se faire soit par chèque à l'ordre de BOURJAC Camille – Agri' Lanterne ou soit par virement bancaire sur le compte mentionné sur la facture.

Nom – Prénom ou Nom de la société :

Date : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Signature du représentant légale et/ou demandeur de prestation :